

# EVALUATION

## A partir de l'intervention de B. CASSOU

Maître de conférences en Santé publique

Le débat sur l'évaluation en médecine du travail est une «mêlée confuse», car:

- les interprétations du concept évaluation sont multiples,
- la résistance des médecins du travail, face aux pratiques d'évaluation reste énorme.

En effet, le corps médical se bat depuis de nombreuses années pour refuser toute évaluation de ses pratiques et de ses résultats. L'argument d'autorité est le plus souvent invoqué: « la preuve que mon action est bonne, il n'y a que moi qui puisse l'apporter». Cet attachement du clinicien à sa parole, à son expérience, ne sousentend-il pas que derrière le refus de l'évaluation, il y a la peur de la remise en cause de son comportement.

L'évaluation repose sur trois butoirs:

- avoir un objectif de départ «on veut améliorer la santé»,
- définir des voies pour y arriver. Elles sont multiples, et pour évaluer, il faut comparer,
- utiliser les moyens à disposition, de façon maximale et efficace.

Or le débat devient confus, car:

1/ Le système fonctionne sans objectif évaluable. La phrase symbolique de la médecine du travail: «éviter toute altération de la santé du fait du travail», est une notion floue et l'évaluation se perd dans un débat idéologique.

2/ Quelles sont les autres voies que la médecine du travail, pour arriver à cet objectif d'amélioration de la santé? Les hygiénistes, les ergonomes prétendent avoir les moyens de l'atteindre. Il faut se convaincre de cette possibilité, que quelqu'un puisse faire ce que l'on fait, différemment.

3/ Quels sont ces moyens et ces ressources que l'on a à notre disposition?

Pour évaluer, il faut donc répondre à ces trois questions:

Quels sont les objectifs, qui serviront de point de référence?

Quelles sont les voies que l'on va comparer?

Quels sont les moyens, dont on va juger l'influence sur les objectifs?

Les objectifs se définissant à partir d'un point de référence, celui-ci n'est-il pas l'état actuel de la santé des travailleurs? Le débat doit permettre d'identifier précisément les moyens mis à notre disposition, il faut s'aider de cette clarification pour faire avancer ce qui est important, notre situation professionnelle.

Cela doit déboucher sur la revendication d'une **Instance Nationale d'Evaluation en Médecine du Travail**, comportant des employeurs, des organisations syndicales, des scientifiques, qui fourniraient des recommandations.

Le débat général sur l'évaluation est utile car en obligeant à poser et à répondre aux bonnes questions, il sert de levier pour faire progresser le système de prévention des risques professionnels.

*Jean Noël DUBOIS*